



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00

Convoqué le : 03/07/2020

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Dorothee BÖLLING

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Jérôme PLANTEVIN,
Dorothee BÖLLING, Louis MEGE-PONZO, Ernst LOPES CARDOZO,
Michèle BONIN, Emile MALLET

Absents excusés : Marie BODY, Adrien DONZET, Sylvie BAJOLET

Absent:

Procurations : Marie BODY a donné pouvoir à Gérard NELH
Adrien DONZET a donné pouvoir à Dorothee BÖLLING
Sylvie BAJOLET a donné pouvoir à Louis MEGE

0 –

1 – DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE ET DE SES SUPPLEANTS POUR LES PROCHAINES ELECTIONS SENATORIALES:

Le Maire indique qu'en fonction de sa strate démographique, la Commune de Villeperdrix doit désigner un délégué titulaire et trois suppléants. La désignation se fait par un vote sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il précise qu'Ernst Lopes Cardozo, qui n'a pas la nationalité française, ne peut ni voter ni être candidat aux poste de titulaire ou de suppléant. Il constitue ensuite le bureau électoral dont il est automatiquement Président. Les deux Conseillers les plus âgés ainsi que les deux plus jeunes sont désignés comme assesseurs : Ernst Lopes Cardozo, Emile Mallet, Louis Mège et Jérôme Plantevin. Dorothee Bölling est secrétaire. Après avoir constaté que huit Conseillers sont présents et enregistré trois pouvoirs, le Maire déclare ouvert le scrutin pour le poste de titulaire. Il propose sa candidature et demande s'il y a d'autres candidats. N'ayant enregistré aucune autre candidature, il lance le vote à bulletin secret. Le candidat Jacques Nivon recueille 10 voix et est donc proclamé délégué titulaire dès le premier tour de scrutin. Emile Mallet, Gérard Nelh et Marie Body se portent candidat pour les postes de suppléant. Chacun d'entre eux est élu



à l'unanimité (10 voix) et sont donc tous trois proclamés suppléant dès les premiers tours de scrutin. Les procès-verbaux sont ensuite remplis pour être transmis à la Gendarmerie de Nyons dès Samedi matin.

2 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE PROGRAMME 2020 :

Le Maire précise que la Communauté de Communes a décidé de réduire sa propre contribution financière à la voirie d'intérêt communautaire pour l'année 2020 en raison de l'impact financier de la crise sanitaire. Cette réduction est de l'ordre de 2000 € pour Villeperdrix. En conséquence la dotation 2020 plus le reliquat de 2019 font un montant de travaux possibles de 24216 € HT pour cette année. La commission voirie qui s'est réunie le lundi 29 Juin propose au Conseil deux chantiers pour l'année 2020 :

- Chemin des Nayses entre le Chemin du Plan des Rieux et la propriété Ducros.
Revêtement bicouche sur environ 330 ml : montant estimé 8978 € HT (+ actualisation)
- Chemin des terrasses entre la RD 570 et la propriété Faure.

Revêtement en enrobé sur environ 335 ml : montant estimé 11973. 60 € HT (+ actualisation)

L'enveloppe 2020 permet donc la réalisation de ces deux chantiers. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer les bons de commandes pour une réalisation des travaux en Septembre. Le Maire précise enfin qu'il sera nécessaire de faire avec l'employé communal une campagne de bouchage d'ornières notamment à Léoux sur le Chemin de la Combe et au village sur le Chemin du plan des Rieux.

3 – REMPLACEMENT DE CHRISTINE ROUVIER :

Christine Rouvier ayant confirmé son départ en retraite au 31 Aout prochain, il est nécessaire de recruter une personne pour son remplacement. La Maire a mis des affiches aux lieux habituels à ce sujet et demande aux Conseillers d'en parler autour d'eux pour essayer de trouver quelqu'un sur la Commune, les personnes intéressées devant adresser un courrier en Mairie avant le 30 Juillet prochain.

4 – ATELIER « PIERRE SECHE » EN VUE DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2020 :

Michel Perrouse via le Comité des Fêtes propose de mettre en place un atelier « pierre sèche » dans le cadre des journées annuelles du patrimoine prévues en Septembre prochain et ce autour de la « Petite Fontaine ». Cette opération aurait l'avantage, pour les personnes intéressées, d'apprendre ou de réapprendre les gestes de la construction en pierre sèche et serait un commencement de restauration de cette fontaine historique. Alexandre Vernin du PNRBP a indiqué que le Département de la Drôme pouvait aider financièrement une telle opération sous réserve que la Commune en devienne maître d'ouvrage. Aussi des devis ont été demandés à l'association « une pierre sur l'autre » pour deux journées d'accompagnement du public aux gestes de la pierre sèche et de la calade : montant 1000 € auquel il faut ajouter une estimation du Comité des Fêtes de 450 € pour la préparation et la



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

gestion de l'évènement. Le Maire propose donc au Conseil de déposer une demande de subvention auprès des services départementaux du patrimoine pour un montant de 1450€. Gerard Nelh, Président du comité des fêtes, précise que son association fera un don pour compenser la partie restant à charge de la Commune. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- **ENS** : Ernst Lopes Cardozo rappelle que la Commune est à nouveau relancée par les services du Département au sujet du droit de préemption des parcelles privées situées dans le périmètre de L'ENS. Le Maire répond que cette question sera à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal dès la rentrée et qu'il demandera à Vincent Raymond du CENRA d'être présent.

La séance est levée à 19 heures 30